

**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE SYNDICATS ET EMPLOYEURS
DES ENTREPRISES DU
BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

ANNEXES DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Novembre 2006

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre d'une part les organisations syndicales d'employeurs du bâtiment et des travaux publics et les organisations syndicales de travailleurs de ladite branche d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article premier : l'annexe de classification des emplois de 1956 est abrogé et remplacée par la nouvelle annexe jointe conformément à l'article 72 de la convention collective nationale interprofessionnelle.

Article 2 – la nouvelle annexe de classification des emplois est applicable à l'ensemble des employeurs et l'ensemble des travailleurs de la branche.

Article 3 : le présent accord entrera en vigueur à compter du premier janvier 2007.

Fait à Dakar, le 24 novembre 2006.

Ont s i g n é

Pour les Employeurs :

M. Gérard SENAC
Président de SPEBTPS/CNP

M. Abdel Kader NDIAYE
Président SNBTP/CNES

Pour les Travailleurs :

- M. Oumar SANE – Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs du Bâtiment, du Bois et des Travaux Publics Privés /CNTS/FC
- Monsieur Assane DIOP – Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics / U. T. S.
- M. Babacar SALL – Secrétaire Général du Syndicat national des Travailleurs du Bâtiment /UNSAS
- M. Boubacar Sedikh DIALLO - Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs du Bâtiment, et construction / UDTS
- M. Talla SOW – Secrétaire Général du Syndicat du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Construction / CNTS
- M. Alioune DIALLO FAYE – Secrétaire Général du Syndicat du Bois et Meuble/CNTS

Le Directeur du Travail et de la Sécurité Sociale
BABACAR DIONGUE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

ANNEXE DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

I. CLASSIFICATION DES OUVRIERS

1^{ère} Catégorie: Manœuvres ordinaires

Travailleur effectuant des tâches simples et répétitives ne comportant pas de responsabilités et ne nécessitant ni connaissances professionnelles ni adaptation.

Ponceur	Les travailleurs de la 1 ^{er} catégorie passent en 2 ^{ème} catégorie après un (1 an d'ancienneté dans l'entreprise).
Manoeuvre	
Eboueur	
Rippeur	

2^{ème} Categories : Manœuvres spécialisés

Travailleur effectuant des tâches simples comportant peu de responsabilités et nécessitant une mise au courant rapide ou un apprentissage sommaire.

Manœuvre parc de produits	Manœuvre spécialisé
Ponceur de marbre	Vulcanisateur
Bétonnier (conducteur)	Délayeur
Cureur	Sableur
Conducteur simple ou polyvalent d'un engin fixe de type A	

3^{ème} Catégorie - : Aide - ouvriers

Travailleur effectuant des tâches techniques simples comportant peu de responsabilités et peu d'autonomie et nécessitant un apprentissage de modes opératoires pratiques simples d'une spécialité au moins.

Aide électricien
Aide mouleur
Aide menuisier coffreur
Aide ferrailleur
Aide monteur
Aide empâteur
Aide storiste
Aide vitrier
Aide tôlier
Aide soudeur
Aide électrotechnicien
Aide monteur ascenseur
Aide monteur poseur
Aide menuisier bois

Potier
Aide plombier
Aide thermo laqueur
Aide soutireur
Aie ébéniste
Aide Maçon
Aide traceur sur bois
Aide ferronnier
Matelot
Potier
Cariste
Conducteur Dumper
Conducteur d'engins fixes type assurant le premier entretien

Le travailleur bénéficie d'une majoration de salaire de 5%, après un an d'ancienneté dans l'entreprise et passe en 4^{ème} catégorie après une autre année d'ancienneté

4^{ème} A : Ouvriers de spécialité débutants.

Travailleur effectuant des tâches d'un métier comportant des responsabilités très limitées et nécessitant la maîtrise d'une technique au moins apprise sur le tas à partir de connaissances théoriques et pratiques élémentaires.

Peintre	Monteur ascenseur
Electricien	Poseur simple
Mouleur	Monteur poseur
Menuisier coffreur	Menuisier bois
Ferrailleur	Plombier
Monteur	Thermolaqueur
Empateur	Soutireur
Storiste	Ebéniste
Vitrier	Mortaiseur
Teinteur	Maçon
Tôlier	Traceur sur bois
Soudeur	Ferronnier
Electrotechnicien	Dégauchisseur
Raboteur	Laqueur
Débiteur simple	Vernisseur

4^{ème} B : Ouvriers confirmés

Ouvrier confirmé occupant un emploi d'une certaine complexité nécessitant au moins six (06) mois d'adaptation professionnelle.

Coloriste	Chef d'équipe manœuvres
Conducteur tracteur pelle	
Tourneur entretien machine	
Conducteur d'engins mobiles simples de chantier de type A, B et C assurant le premier entretien (Bomag, compacteur, bouilleur, tandem, camion citerne, bananes, etc....)	
Ouvrier professionnel en essai professionnel ou en période d'intégration de six (06) mois)	

5^{ème} A : Ouvriers professionnels de premier niveau

Travailleur effectuant les tâches d'un métier selon des modes opératoires précis et comportant des responsabilités limitées et nécessitant des connaissances professionnelles acquises sur le tas ou à l'école et validées par une attestation de niveau, un diplôme (C.A.P., B.E.P. ou tout acte admis en équivalence) ou un essai professionnel concluant.

Croisillonneur colleur	Monteur
Soutireur (conditionnement)	Electricien
Conducteur cylindre S 20	Soudeur 1 ^{er} niveau débutant
Rampiste (bois)	Ascensoriste entretien
Thermo laqueur	Mineur
Escaliéteur bois	
Conducteur d'engins spéciaux mobiles de chantier (type B, C, D) n'assurant ni entretien, ni dépannage (camions plateau, porte char, pulvi mixeur, Déméter, gravillonneur, finisher, etc.	

5^{ème} B : Ouvriers professionnels de deuxième niveau

Ouvrier professionnel ayant une expérience confirmée après au moins deux (02) années de pratique reconnue par l'entreprise.

Maçon	Conducteur chargeur pelle
Affûteur	Conducteur engin bull de terrassement
Assistant chef de quai	Débiteur principal
Tôlier	Machiniste principal
Chauffeur livreur	Monteur poseur
Carreleur	Poseur cloisons
Ferrailleur	Laqueur
Menuisier bois	Raboteur
Peintre	Monteur
Teinteur	Vernisseur
Dégauchisseur	Ferronnier
Traceur sur bois	Electricien
Vitrier	Chef d'équipe noire (routes)
Empateur	mortaiseur
Conducteur d'engin mobiles de chantier type B,C,D assurant l'entretien.	

6^{ème} A : Ouvriers professionnels qualifiés de premier niveau.

Travailleur effectuant des tâches assez complexes selon des consignes générales comportant des responsabilités et une autonomie et nécessitant des connaissances professionnelles acquises sur le tas ou à l'école et validées par une attestation de niveau ou un diplôme (C.A.P., Brevet de Technicien, Bac Technique, B.E.P., B.E. ou tout autre diplôme admis en équivalence)

Machiniste tourneur	Mouleur (usine fabrication)
Plombier bâtiment	Storiste
Monteur échafaudage	Conducteur d'engins type E
Tourneur bois	Ascensoriste dépanneur.
Ferrailleur	Lignard
Scieur de grumes	Etanchéiste
Chef d'équipe d'ouvriers spécialisés	
Conducteur d'engins type E mobiles de chantier, de petite centrale d'enrobés n'assurant pas l'entretien.	

6^{ème} B : Ouvriers professionnels qualifiés de deuxième niveau

Ouvrier professionnel ayant une connaissance complète de sa profession et une expérience confirmée capable d'exécuter des travaux nécessitant des compétences particulières.

Chef de piste	Plombier T.P.
Opérateur radio transmission	Soudeur 2 ^{ème} niveau
Menuisier coffreur	Electricien
Vitrier	Ferronnier
Chef de pose	Machiniste toupilleur
Technicien réparation ascenseur	Ebénistes
Staffeur	Opérateur central d'enrobés (grand chantier)
Chef de quai usine	Menuisier bois
Chef de file curage	Conducteur d'engins type E assurant l'entretien
Peinture	Electricien
Teinteur	Monteur
Dégauchisseur	Vernisseur
Mortaiseur	Ferronnier
Laqueur	Raboteur
Bosco	Graisser chantier naval
Meunier	Maçon réfractaire

7^{ème} A : Ouvriers professionnels hautement qualifiés de premier niveau

Travailleur chargé de l'exécution de tâches complexes selon des consignes très générales et/ ou des objectifs de quantité et de qualité et comportant des

responsabilités et une autonomie dans l'organisation du travail et nécessitant des connaissances professionnelles avérées.

Mécanicien de poste (usine) ferronnier soudeur	Ferronnier soudeur
Monteur ascenseurs	Soudeur 3 ^{ème} niveau agréé
Mécanicien véhicule (tous dépannages et entretien)	Electrotechnicien entretien, montage, réparation
Escaliéteur sachant calculer et balancer les marches	Affuteur de scierie
Régleur (usine fabrication)	Menuisier bois
	électricien
Conducteur polyvalent d'engins mobiles de chantier (bull, niveleur, finisher, Grande Centrale Enrobé, etc. type D et E) assurant l'entretien et le dépannage.	

7^{ème} B : Ouvriers professionnels hautement qualifiés de deuxième niveau

Ouvrier professionnel de grande habileté chargé de travaux d'une haute technicité qui requièrent des compétences professionnelles étendues.

Traceur sur bois	Chef d'équipe maçons
Rondier	Chef d'équipe menuisiers
Ascensoriste dépanneur	Chef d'équipe ferrailleurs
	Chef d'équipe électriciens
	Chef d'équipe carreleurs
	Chef d'équipe étanchéistes
	Chef d'équipe plombiers
	Chef d'équipe menuisiers coffreurs
Grutier conduisant et organisant son chantier et assurant l'entretien de sa machine	

II. – CLASSIFICATION DES EMPLOYES

1^{ère} Catégorie :

Employé effectuant des tâches simples et répétitives ne comportant pas de responsabilités et ne nécessitant ni connaissances professionnelles ni adaptation.

Balayeur	Les travailleurs de la 1 ^{ère} catégorie passent en 2 ^{ème} catégorie après un (01) an d'ancienneté dans l'entreprise.
Coureur de piquets	
Technicien de surface	
Porte-mire	

2^{ème} Catégorie :

Employé effectuant des travaux simples comportant peu de responsabilités et nécessitant une mise au courant rapide ou un apprentissage sommaire.

Garçon de laboratoire
Préposé bassins caniveaux
gardien

3^{ème} Catégorie :

Employé sachant lire et écrire, tenant l'un des emplois ci-après :

Planton coursier	
Pompiste	
Opérateur pont bascule	Le travailleur bénéficie d'une majoration de 5 % après un (01) an d'ancienneté
Gardien de nuit effectuant des rondes	
Commis réceptionniste	
Aide laborantin	
Garçon de bureau	

4^{ème} Catégorie :

Employé effectuant des travaux qui exigent un minimum de formation professionnelle :

Tireur de plan
Aide pointeur
Ménagère
Aide magasinier
Convoyeur
Chauffeur-livreur

5^{ème} Catégorie :

Employé possédant une certaine technique chargé des fonctions ci-après :

Aide dessinateur
Aide caissier
Aide soignant
Chauffeur de direction
standardiste

6^{ème} Catégorie :

Employé de bureau ou de production :

Opérateur de saisie
Préparateur usine fabrication
Cuisinier chantier naval
Secrétaire
Pointeur
Chef secteur nettoyage
Opérateur laboratoire analyses
Pupitreux station
Aide topographe
Cuisinier
Agent de sécurité
Contrôleur nettoyage
Agent administratif

7^{ème} Catégorie :

Employé de bureau ou de production qualifié :

Aide comptable
Commis administratif
Magasinier
Pointeur principal
Opérateur topographe
Opérateur comptable
Dessinateur.

III. – CLASSIFICATION DES AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS

AM1/ Agent de Maîtrise 1^{er} échelon et Technicien 1^{er} échelon :

Technicien ou Chef d'équipe dont les fonctions consistent :

- En l'encadrement d'une équipe d'ouvriers ou d'employés du même métier et d'effectif de trois (03) à quinze (15) dont des ouvriers professionnels et manœuvres spécialisées ;
- Au traitement de problèmes complexes comportant des responsabilités par rapport au résultat, à la gestion du personnel, à la sécurité et à la communication entre son équipe et les autres équipes et nécessitant des compétences professionnelles acquises sur le terrain.

- Ces fonctions exigent une expérience pratique de plusieurs années équivalentes à des connaissances générales de niveau baccalauréat technique ou brevet technique.

Chef de zone nettoyage	Electromécanicien (entretien)
Chef de fabrication	Traceur sur métal
Chef de chantier	Dessinateur projeteur 1 ^{er} échelon
Chef de chantier de carrière	Déclarant en douane
Chef de poste fabrication débutant	Agent de transit
Chef secteur maintenance ascenseurs	Infirmier
Conducteur concassage	Gestionnaire de ventes
	Chef magasinier
	Caissier
	Dessinateur détaillant métallique
	Dessinateur détaillant bâtiment
	Chef de chantier débutant

AM2 / Agent de Maîtrise 2^{ème} échelon et Technicien 2^{ème} échelon.

Contremaître de premier échelon ou technicien de premier échelon dont les fonctions consistent :

- En l'encadrement d'au moins deux (2) équipes d'ouvriers et /ou d'employés du même métier, ou une équipe ou un groupe de salariés de niveau ouvrier professionnel de métiers différents ;
- En la répartition des charges et du contrôle direct des opérations complexes comportant des responsabilités par rapport au résultat (quantité et qualité) à la gestion du personnel, à la santé-sécurité au travail et à la communication fonctionnelle concernant les relations avec d'autres équipes ou secteurs et nécessitant des connaissances professionnelles théoriques de niveau Brevet de Technicien (B.T.S.) débutant ou ayant une expérience professionnelle de trois (03) ans au moins.

Chef laboratoire	Comptable analytique
Pupitre usine	Gestionnaire par expédition
Chef d'équipe chaudronnerie soudage	Secrétaire de direction
Contremaître monteur ascenseurs	Caissier principal
Chef de chantier	Chef mécanicien de poste
Métreur	Chef de poste fabrication confirmé
	Dessinateur projeteur 2 ^{ème} échelon.

AM3 : Agent de Maîtrise 3^{ème} échelon et Technicien 3^{ème} échelon.

Technicien supérieur ou contremaître dont les fonctions consistent :

- en la supervision d'une grande équipe ou de plusieurs équipes ou d'une sous-section ou d'un bureau d'effectif de dix (10) à vingt (20) ouvriers et / ou d'employés hautement qualifiés et des agents de maîtrise de premier ou de deuxième échelon ;

- en la préparation ou en l'organisation des activités et la résolution de problèmes complexes comportant des responsabilités par rapport au résultat (quantité et qualité), à la gestion, à la formation ou le perfectionnement du personnel, la santé-sécurité au travail et la qualité du travail, la gestion de matières et matériaux et aux liaisons avec les autres unités de travail.

Ces fonctions nécessitent des connaissances et compétences professionnelles théoriques de niveau Brevet de Technicien supérieur (B.T.S.) ou Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) ou une expérience pratique confirmée.

Topographe	Responsable bureau paie
Chef département nettoyage	Agent commercial
Inspecteur nettoyage	Dessinateur projecteur 1 ^{er} niveau
Chef entretien et réparation du parc matériel roulant d'un chantier	Contremaître maintenance ascenseurs
Chef chantier bâtiment de 3 à 5 immeubles de 4 à 5 étages	Adjoint chef étude prix méthodes
Géomètre	Chef de chantier principal
	Conducteur de travaux

AM4 : Agent de Maîtrise 4^{ème} échelon et Technicien 4^{ème} échelon.

Technicien supérieur ou chef contremaître dont les fonctions consistent en :

- la supervision d'au moins de deux (02) sous sections ou d'une section d'un effectif pouvant atteindre cinquante (50) salariés de métiers différents dont des chefs d'équipe, des contremaîtres, des ouvriers et/ou des employés hautement qualifiés ;
- la coordination, le contrôle technique des activités, la résolution des problèmes complexes selon des directives d'un ingénieur ;
- la participation à des études de projets et à leur suivi-évaluation.

Les fonctions comportent également des responsabilités par rapport :

- aux résultats (quantité et qualité) ;
- à la gestion, à la formation ou au perfectionnement du personnel ;
- à la santé-sécurité au travail, la qualité de l'environnement ;
- à la communication entre l'entité, la direction de l'entreprise et les autres secteurs ;
- à la gestion des matières et matériaux.

Les fonctions nécessitent, par ailleurs, des compétences professionnelles théoriques et pratiques acquises dans les fonctions de contremaître AM2 et/ou AM3.

Chef traceur	Inspecteur électricien (cabinet de contrôle)
Chef atelier chaudronnerie	Dessinateur (CAO-DAO)
Patron chantiers navals	Dessinateur projeteur 2 ^{ème} niveau
Chef d'atelier menuiserie ébénisterie	Métreur (chantier bâtiment Immeuble 4 à 5 étages)
Technicien informatique	Géomètre (chantier bâtiment Immeuble 4 à 5 étages ou routes de 10 kilomètres)
Chef de sécurité	Technicien bureau d'études
	Adjoint chef comptable (grande entreprise d'effectifs de plus de 100 salariés)

AM5 : Agent de maîtrise 5^{ème} échelon et Technicien 5^{ème} échelon.

Technicien supérieur ou chef contremaître dont les fonctions consistent :

- en la supervision de plusieurs sections ou d'un grand atelier ou d'un grand chantier de bâtiment et / ou de travaux publics (cité, immeuble de plusieurs étages, ouvrage industriel, centre commercial, route d'au moins quarante (40) kilomètres avec un effectif pouvant atteindre 100 (cent) salariés de métiers différents dont un (01) chef contremaître de premier niveau, des contremaîtres, des chefs d'équipe, des ouvriers et / ou employés hautement qualifiés ;
- en la participation, à la planification, au contrôle technique et administratif des grands travaux, aux études et recherches concernant tous projets de bâtiment ou de travaux publics.

Les fonctions comportent également des responsables par rapport :

- aux coûts ;
- à l'atteinte des objectifs (quantité et qualité) ;
- à la gestion, la formation ou le perfectionnement du personnel ;
- à la santé sécurité au travail, la qualité et l'environnement ;
- à la gestion de moyens de production (matériel, matières et main d'œuvre) ;
- à la communication entre l'entité, la direction de l'entreprise et l'environnement immédiat.

Les fonctions nécessitent, par ailleurs, des compétences professionnelles techniques, administratives, théoriques et pratiques acquises aux grades d'agent de maîtrise échelon 3 ou 4.

Chef brigade topographe
Chef de brigade topographie
Chef fabrication usine
Chef de chantier grande entreprise ou grand projet
Responsable central des enrobés chargé de la supervision du montage, de la formation des opérateurs et de l'entretien.

IV. - CLASSIFICATION DES CADRES ET INGENEIURS

P1A/

Cadre ayant des connaissances et compétences professionnelles de niveau BAC + 4 ou ingénieur débutant ou une pratique professionnelle de trois (03) ans au minimum dans les fonctions de technicien supérieur de 2^{ème} ou 3^{ème} échelon complétée par une formation continue.

Assistant conseiller juridique
Chef service achats
Gestionnaire matières premières et production
Cadre administratif (gestionnaire débutant)
Ingénieur débutant

P1B /

Cadre dont les fonctions requièrent des compétences spécifiques liées à un métier, une discipline et/ou une supervision d'un effectif moyennement important de salariés (ouvriers et / ou employés, agents de maîtrise). Elles nécessitent une pratique confirmées de deux (02) ans minimum à l'échelon A.

Auditeur interne
Cadre administratif tels que Adjoint chef du service personnel, ou Chargé d'un secteur de la DRH
Contrôleur technique (cabinet études et contrôle)
Responsable maintenance central des enrobés)

P2A /

Cadre dont les fonctions s'inscrivent dans une politique visant des objectifs spécifiques et obéissant à des normes ou des procédures. Les fonctions font appel à plus d'une discipline ou d'un métier dans la gestion d'un secteur assez étendu.

Ces fonctions sont caractérisées par les éléments ci-après :

- l'organisation du travail repose sur des références concrètes nécessitant des recherches ;
- la responsabilité est liée à l'atteinte d'objectifs définis et à la prise de décisions courantes sous le contrôle du supérieur hiérarchique :

Le management peut comporter la gestion de situations relationnelles complexes nécessitant des compétences spécifiques. L'effectif managé (ouvriers et / ou employés hautement qualifiés, agents de maîtrise) est moyennement important :

- Le travail nécessite des compétences professionnelles techniques et / ou administratives (niveau bac-4/5) et une pratique de gestion d'un secteur important acquise en position 1 pour une durée d'au moins quatre (4) ans.

Chef service audit-interne
Chef bureau d'études
Conseiller juridique
Adjoint conducteur des travaux
Tout cadre et/ou ingénieur méritant ayant une pratique d'au moins trois ans en P1B

P2B /

Cadre ayant des compétences professionnelles acquises sur le terrain en position de P2A pendant une durée de deux (02) ans au moins

Chef service informatique
Contrôleur de gestion
Chef atelier maintenance
Responsable maintenance matériel roulant
Chef service comptabilité
Chef service inspection réglementaire (cabinet d'étude)

P3A/

Cadre chargé de l'exécution d'une politique comportant des objectifs généraux et spécifiques et faisant appel à plusieurs disciplines et métiers liés à un domaine particulier.

La fonction comporte un ensemble de tâches spécifiques telles que :

- La supervision d'unité de production ;
- La gestion de budget, de matériel et du climat social ;
- L'innovation et l'autonomie dans les prises de décision avec, dans quelques cas inhabituels, le contrôle de la hiérarchie qui s'effectue sur la base de rapports, font ou incidents ;
- Des connaissances et des compétences professionnelles étendues ;
- Une expérience pratique permettant la maîtrise de techniques de gestion et d'organisation ;
- La supervision d'équipe à situation relationnelle nécessitant des capacités pédagogiques négociatrices et d'animations élevées ;

SALAIRES DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

I./ OUVRIERS

CATEGORIE	TAUX HORAIRES
1 ^{ère}	324,140
2 ^{ème}	325,670
3 ^{ème}	350,164
4 ^{ème} A	362,733
4 ^{ème} B	383,600
5 ^{ème} A	386,043
5 ^{ème} B	411,560
6 ^{ème} A	412,780
6 ^{ème} B	463,218
7 ^{ème} A	540,672
7 ^{ème} B	591,109

II/. - EMPLOYES

CATEGORIE	SALAIRES POUR 173H33
1 ^{ère}	55.101
2 ^{ème}	57.668
3 ^{ème}	62.853
4 ^{ème}	72.165
5 ^{ème}	72.165
6 ^{ème}	75.643
7 ^{ème}	77.253

III/. – AGENTS DE MAITRISE – TECHNICIENS ET ASSIMILES

CATEGORIE	SALAIRES POUR 173h33
AM1	81.981
AM2	95.770
AM3	108.230
AM4	119.740
AM5	120.630

IV/. – INGENIEURS - ASSIMILES ET CADRES

CATEGORIE	SALAIRES POUR 173H33
P1A	111.067
P1B	123.350
P2A	137.920
P2B	155.253
P3A	165.132
P3B	234.467
P4	269.134
P5	304.134

Pour les Employeurs :

M. Gérard SENAC
Président de SPEBTPS/CNP

M. Abdel Kader NDIAYE
Président SNBTP/CNES

Pour les Travailleurs :

- M. Oumar SANE – Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs du Bâtiment, du Bois et des Travaux Publics Privés /CNTS/FC
- Monsieur Assane DIOP – Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics / U. T. S.
- M. Babacar SALL – Secrétaire Général du Syndicat national des Travailleurs du Bâtiment /UNSAS
- M. Boubacar Sedikh DIALLO - Secrétaire Général du Syndicat National des travailleurs du Bâtiment, et construction / UDTS
- M. Talla SOW – Secrétaire Général du syndicat du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Construction / CNTS
- M. Alioune DIALLO FAYE – Secrétaire Général du syndicat du Bois et meuble/CNTS

**Le Directeur du Travail et de la Sécurité Sociale
BABACAR DIONGUE**